



Sébastien LECORNU
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le mercredi 27 mai 2026

Monsieur le Premier ministre,

Dans le contexte que traverse notre pays, aggravé par la guerre en Iran, nos organisations souhaitent vous faire part de leur plus vive inquiétude et de leurs attentes en matière économique et sociale.

Le choc provoqué et la fermeture prolongée du détroit d'Ormuz produisent aujourd'hui leurs effets sur l'économie française. Le baril de Brent a progressé de près de 70 % depuis le début de l'année, sa plus forte hausse depuis 1988. Cette flambée nourrit directement une remontée de l'inflation, confirmée par les chiffres récents de l'Insee, et déclenchera la revalorisation anticipée du SMIC au 1^{er} juin. Mais ce choc ne pèse pas symétriquement. Il pèse à la pompe sur les travailleurs et travailleuses qui n'ont d'autre choix que de prendre leur voiture pour aller travailler. Il pèse dans le panier de courses, où les industriels répercutent leurs coûts d'intrants en quelques semaines, et les retirent du prix beaucoup plus lentement.

Les indicateurs récents confirment la stagnation de l'activité, le recul de l'emploi privé pour le cinquième trimestre consécutif, la hausse des défaillances d'entreprises sur tous les territoires. Derrière ces chiffres, il y a des vies. Des travailleurs dont le pouvoir d'achat s'érode, des familles modestes dont le reste à vivre fond à chaque passage en caisse. Cette dégradation frappe d'abord les bassins industriels en transition, les territoires ruraux ou périurbains éloignés des centres d'activité, et les secteurs où la précarité salariale est structurelle, propreté, aide à domicile, restauration, commerce de proximité. Là où la fragilité

existait déjà, le choc actuel l'aggrave. Cette réalité-là se mesure mal dans les notes de conjoncture. Elle doit pourtant impérativement être intégrée dans vos futurs arbitrages.

À l'aune des débats à venir sur les projets de loi de finances, il faut souligner que les taux d'intérêt ont une tendance à la hausse, ce qui renchérit la dette et les emprunts nécessaires pour financer notre protection sociale. Il faut aussi rappeler que, depuis des années, ce sont toujours les mêmes qui supportent l'ajustement. Il n'est pas envisageable, que ce soit, encore et toujours, le cas. La réduction du déficit public ne doit pas reposer sur celles et ceux qui n'ont déjà plus de marge.

Cette asymétrie est d'autant plus difficile à accepter que celles et ceux qui appellent avec le plus de constance à la réduction des dépenses publiques sont aussi ceux qui défendent le plus farouchement les dispositifs dont ils bénéficient. La rigueur, dans leurs propos, est toujours pour les autres. C'est précisément ce qui rend aujourd'hui le pacte social fragile.

Le débat actuel sur la revalorisation du SMIC au 1^{er} juin en offre une illustration.

Cette revalorisation n'est pas un événement extraordinaire : c'est l'application d'un mécanisme légal protecteur, qui concernera environ 12 % des salarié-e-s, soit 2,2 millions de personnes, pour l'essentiel des femmes, des temps partiels majoritairement subis, des travailleurs des services à la personne, de la propreté, du commerce et de l'hôtellerie-restauration. Elle ne suffira pas à répondre à l'augmentation du coût de la vie et il ne peut s'agir d'un solde de tout compte. Cette revalorisation aurait pu, en l'absence de correction, accroître encore le coût des allègements généraux de cotisations. Nous saluons donc l'annonce faite ce 22 mai par votre ministre de l'Action et des Comptes publics de geler l'enveloppe correspondante : elle évite qu'une mesure destinée à protéger les bas salaires se traduise, par ricochet, par une hausse supplémentaire des exonérations accordées aux employeurs. Mais elle ne saurait clore le débat sur le coût, l'efficacité et le pilotage de ces dispositifs. Le coût de ces dispositifs pour la Sécurité sociale a presque quadruplé en dix ans, pour atteindre 77,3 milliards d'euros en 2024 selon la Cour des comptes. Pour quels effets réels sur l'emploi, sur la qualité du travail, sur les trajectoires salariales ? La question reste posée.

Le débat ne peut d'ailleurs pas s'arrêter aux seuls allègements généraux. Ils ne sont qu'une partie d'un ensemble beaucoup plus vaste d'aides publiques aux entreprises, qu'il s'agisse d'exonérations, de crédits d'impôt, de dispositifs sectoriels ou territoriaux, qui représente 211 milliards d'euros par an selon les travaux de la commission d'enquête sénatoriale rendus en juillet 2025. Dans un contexte où des efforts budgétaires sont demandés au pays, alors que nos services publics souffrent d'un manque de financement chronique, il n'est pas acceptable que de tels montants soient engagés sans évaluation sérieuse de leurs effets, ni conditionnalité claire en matière d'activité, d'emploi, de qualité du travail, d'égalité professionnelle ou de transition écologique. Conditionner ces aides et les concentrer là où elles sont véritablement utiles relève d'une exigence d'équité autant que d'une saine préservation des ressources publiques.

Cette exigence est d'autant plus fondée que la conduite stratégique des entreprises, qu'il s'agisse de l'allocation des bénéfices, des choix d'investissement ou de l'anticipation des transformations, appartient aujourd'hui malheureusement exclusivement à leurs dirigeants. Il est dès lors singulier que les conséquences de ces choix appellent si systématiquement la solidarité de la puissance publique. En 2025, les entreprises du CAC 40 ont versé un record

absolu de 107,5 milliards d'euros à leurs actionnaires sous forme de dividendes et de rachats d'actions, en hausse de 55 % depuis 2021. Dans le même temps, les salariés ont absorbé le choc inflationniste de 2022-2023 par une stagnation durable de leur pouvoir d'achat, dont la modeste reprise de 2024 ne suffit pas à compenser les années perdues. Le déclassement est massif, les qualifications et l'expérience sont niées, la France est désormais un pays de bas salaires. Ce n'est pas le travail qui pèse trop : c'est sa rétribution qui pèse trop peu.

Cette question de l'usage des ressources publiques ne concerne pas seulement les aides aux entreprises. Elle oblige aussi à regarder ce qui, dans le même temps, est refusé ou différé à celles et ceux qui font tenir les services publics. Car pendant que des montants considérables sont engagés pour soutenir les entreprises, les agents publics voient leurs grilles indiciaires une nouvelle fois rattrapées par le SMIC. Près de 10 % des agents publics seront concernés, principalement dans la fonction publique territoriale, où la catégorie C est très représentée. Les dix premiers échelons du premier grade de cette catégorie se situent désormais sous l'indice 379 : un agent peut y demeurer dix-neuf ans sans aucune progression salariale réelle. Une indemnité différentielle viendra compenser l'écart, sans qu'il s'agisse pour autant d'une mesure salariale. Les études récentes de l'Insee sur les salaires 2024 confirment la forte baisse de pouvoir d'achat des fonctionnaires ces dernières années ainsi que le violent tassement des grilles qui pénalise directement les catégories A et B. Le groupe de travail sur les rémunérations prévu cette semaine n'a pas été convoqué. Nous vous demandons qu'il soit réuni, et qu'une augmentation du point d'indice ainsi qu'une refonte des grilles indiciaires soit rapidement engagée pour redonner des perspectives de carrière, de reconnaissance des qualifications et de considération aux agents et agentes publics, à toutes les catégories. Nous réitérons par ce courrier la demande des organisations syndicales de la fonction publique d'être reçues dans les plus brefs délais afin d'échanger et d'examiner les mesures urgentes à mettre en place.

Ces constats appellent une même exigence : celle de rendre au travail sa juste place, dans les entreprises comme dans les administrations. Cette exigence vaut aussi pour les engagements déjà pris par le Gouvernement et restés, à ce jour, sans traduction concrète. Deux dossiers l'illustrent particulièrement.

En octobre 2023, le Gouvernement s'est engagé à sanctionner les branches dont les minima conventionnels demeurent durablement sous le SMIC. Le Parlement a voté en novembre 2025, par l'article 20 de la loi de financement de la Sécurité sociale 2026, le principe d'une minoration des exonérations pour les entreprises de ces branches. Le décret d'application n'a toujours pas été publié. Au 1^{er} janvier 2026, 84 branches sur 171 affichaient au moins un premier niveau de grille inférieur au SMIC, situation qui concernait alors près de 6,6 millions de salariés. Deux branches demeurent dans cette situation depuis plus de deux ans, soit depuis l'engagement initial qui n'a manifestement pas suffi à les en faire sortir. Ce sont autant de grilles salariales gelées, autant de carrières comprimées, autant de salariés à qui l'on signifie chaque mois que leur travail vaut moins que le minimum légal qu'ils touchent en bulletin de paie. Nous vous demandons que ce décret soit publié sans délai.

La directive européenne 2023/970 sur la transparence salariale, négociée et adoptée sous présidence française du Conseil, doit être transposée en droit français au plus tard le 7 juin 2026. Le projet de loi n'est pas déposé. L'écart salarial entre les femmes et les hommes reste de 22 % en global et 14 % à temps de travail égal. Nous vous demandons que la

transposition soit bien engagée avec ambition, avant l'échéance européenne, conformément aux engagements européens de la France.

La démocratie sociale, pour produire ses effets, suppose un cadre commun où les engagements pris sont tenus, où les efforts demandés sont partagés, et où la parole des travailleurs pèse autant que celle de ceux qui les emploient.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

Marylise LÉON
Secrétaire générale CFDT



Sophie BINET
Secrétaire générale CGT



Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général FO



François HOMMERIL
Président confédéral CFE-CGC



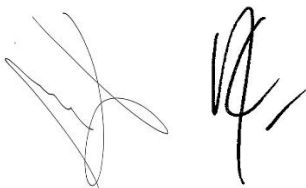
Cyril CHABANIER
Président confédéral CFTC



Laurent LESCURE
Secrétaire général UNSA



Julie FERRUA et Murielle GUILBERT
Co-déléguée générales Solidaires



Caroline CHEVÉ
Secrétaire générale FSU

